


Les Tiers-Lieux : Des espaces de proximité pour créer et produire « en communs »

 tempsdescommuns.org/les-tiers-lieux-des-espaces-de-proximite-pour-creer-et-produire-en-communs/

Contributeurs Temps des Communs

Contribution de Bernard Brunet

Les tiers-lieux sont des espaces de travail, dont la neutralité, la convivialité et le type de ressources mises à disposition (*équipements, animation et conseil*), permettent à leurs usagers de concevoir et/ou de fabriquer des biens ou des services, individuellement ou en équipes, tout en acquérant des connaissances et développant leur réseau de partenaires.

Implantés localement dans les quartiers et les territoires, ils constituent une alternative à la fois à l'entreprise conventionnelle et au travail indépendant. Issus le plus souvent d'une initiative entrepreneuriale privée ou d'une démarche citoyenne, ils peuvent également être soutenus voire initiés par la puissance publique.

Ils peuvent ainsi offrir des fonctions de coworking, de fabrication numérique (*fablab*) et de « bricolage/recyclage » (*hackerspace, repair-café...*), mais aussi répondre à d'autres besoins locaux grâce à une coopérative d'activités et d'emplois, un incubateur ou une pépinière de projets innovants, une conciergerie, un point d'accès aux services publics, une plateforme de rencontre en producteurs et consommateurs (*AMAP, Ruche qui dit oui...*), un lieu de création artistique...

Leurs usagers peuvent être des travailleurs indépendants ou des porteurs de projets, des salariés qui télé-travaillent pour leur entreprise, des associations ou des petites entreprises hébergées provisoirement ou durablement, voire des agents de service public (*en milieu rural par exemple*).

De nombreux tiers-lieux se dotent d'une charte qui rappelle leurs valeurs (*open-source, développement durable, économie sociale et solidaire...*) et d'une gouvernance démocratique qui permet à la communauté de ses usagers d'en gérer collectivement l'accès, le fonctionnement et le développement comme un (bien) commun.

Ces différentes caractéristiques font sans doute des tiers-lieux, des laboratoires préfigurant l'entreprise de demain, une (co-)entreprise collaborative capable de réconcilier la conception (design) et la fabrication (*du prototype à l'objet sur mesure, capable de répondre de manière durable aux besoins spécifiques des utilisateurs locaux*), permettant ainsi une relocalisation progressive de la production manufacturière et l'avènement d'une économie « distribuée » reposant sur des modèles ouverts et la coopération entre pairs.

« Véritable *disruption* » plutôt qu'une *évolution* du modèle économique capitaliste, cette perspective est indissociable de celle annoncée de la disparition du salariat conventionnel. Les « travailleurs » des tiers-lieux sont indépendants (*et ne se reconnaissent plus dans la notion de « lien de subordination » qui caractérise le statut salarié*), travaillent pour eux et pour plusieurs donneurs d'ordre, participent au cas par cas à des équipes de dimension variables qui se créent en fonction des projets.

Cependant le risque est grand que l'essor du travail indépendant se fasse au détriment de notre modèle protection sociale qu'il faudra alors réinventer, et pourquoi pas au sein des tiers-lieux en imaginant des formes de mutualisme et de solidarité entre pairs.

Ces différentes observations invitent bien évidemment aux questions et le cas échéant au débat contradictoire :

- Les tiers-lieux constituent-ils une alternative crédible au modèle économique actuel ?
- Leur nature, leur fonctionnement leur gouvernance en font-ils une forme de « communs » territoriaux et si oui, quelles sont les enclosures dont ils auront à se défier ?
- Les tiers-lieux peuvent-ils trouver leur modèle économique et si oui avec quel équilibre entre les économies marchande, non marchande et non monétaire ?
- Comment ouvrir les tiers-lieux au plus grand nombre alors qu'ils sont aujourd'hui principalement fréquentés par ce qu'il est convenu d'appeler des « créatifs culturels » ?
- Les tiers-lieux doivent-ils imaginer de faire réseau entre eux pour mutualiser des moyens de développement et de solidarité ?
- Les collectivités doivent-elles soutenir activement la création et le développement des tiers-lieux considérés comme un des nouveaux leviers du développement local ?

Mise à jour du 14 septembre 2015

Une personne anonyme (« power eco ») nous a fait parvenir différentes cartes de référencement de tiers-lieux de quatre types :

- Coworking
- Fablab/makerspace/hackerspace
- OASIS, Centres d'apprentissage
- Tiers lieux dit « classique » et projet ecoresponsable

NB : Ces cartes sont encore sur google à l'heure actuelle mais la personne qui nous les a communiqué cherche à les transférer sur un fond OpenStreetMap. Le lien vers Umap lui a été transmis, mais si vous pouvez l'y aider nous pouvons vous mettre en contact.

Partager la publication "Les Tiers-Lieux : Des espaces de proximité pour créer et produire « en communs »"

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Google+](#)
- [Viadeo](#)
- [LinkedIn](#)
- [E-mail](#)